

Rénover un bâtiment ou des infrastructures



CD06 : rénovation énergétique

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent de techniciens FAIRE pour apporter des conseils et des informations sur la rénovation énergétique des locaux professionnels de moins de 1000m². Ces techniciens réalisent une visite de chaque entreprise pour réaliser un bilan énergétique des locaux et activités et proposer des actions à réaliser pour faire des économies



Plus de renseignements: <https://www.departement06.fr/guichet-confort-energie-06/professionnels-dont-la-surface-des-locaux-est-inferieure-a-1000-metres-carres-42344.html> ↗



ADEME : Proposer des offres complètes intégrant conception, travaux, financement et garantie de performance pour des bâtiments résidentiels privés

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les innovations permettant de faire émerger des opérateurs ensemble de la rénovation capables de proposer des offres complètes intégrant <https://casa-energie.fr/entreprises/renover-un-batiment-ou-des-infrastructures?>

conception, travaux, financement et garantie de performance pour des bâtiments résidentiels privés. Le dispositif permet de lever les verrous techniques, organisationnels ou financiers pour permettre à des acteurs dits « opérateurs-ensemblers » de structurer et proposer des offres globales de rénovation énergétique performante du bâti résidentiel privé



Plus de renseignements : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230119/operateurs-ensemblers-renovation-oreno?cible=79> ↗



ETAT/CEREMA : Moderniser les infrastructures et les équipements des ports de plaisance maritimes: dispositif d'aide « au fil de l'eau » pour la transition écologique - volet réduction de la consommation en énergie carbonée et production d'énergie renouvelable

Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et le Cerema soutiennent les dépenses d'investissement et études préalables pour promouvoir la mise en place de démarches de gestion durable des ports et contribuer à leur verdissement. Ce dispositif permet de financer des études et investissements sur des activités pré-identifiées relevant notamment des thématiques suivantes:

- › Réduction de la consommation en énergie carbonée
- › Production d'énergie renouvelable

Le montant de la subvention est plafonné à hauteur de 150 000€.



Plus de renseignements : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b137-beneficier-des-aides-au-fil-de-leau-pour-acce/> ↗



ADEME : Financer le diagnostic énergétique afin de mettre en évidence les solutions de réduction des consommations d'énergie des serres

Cette aide s'adresse aux structures agricoles souhaitant réaliser un diagnostic énergétique de la consommation de leurs serres et étudier la pertinence d'un investissement dans une solution de production d'énergie renouvelable. Le diagnostic permet de faire le bilan de ses consommations énergétiques, de préconiser les actions les plus efficaces et rentables à mener pour réduire ses consommations d'énergie et hiérarchiser des actions en fonction du temps de retour sur investissement et de la facilité de leur mise en œuvre.

Le pourcentage de la participation financière de l'ADEME varie en fonction de la taille de l'entreprise.



Plus de

renseignements : <https://agirpoumlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/diagnostic-energetique-identification-dactions-energetiques-prioritaires?cible=78> ↗